



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260928-2026CD01022-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Publication : 01/10/2026

Convention de subvention relative au projet
« *Lutte contre les fourmis invasives dans les jardins ouvriers de
Montbrison* »

Le présent contrat est établi entre :

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
17 Boulevard de la Préfecture
42600 Montbrison
Représentée par : Monsieur Franck
CHASSAGNEUX, Vice-président délégué à
l'environnement dûment habilité par
décision n°72 du conseil communautaire en
date 22 janvier 2026 et suivant l'arrêté de
délégation n°2026ARR0889 du 14 avril 2026

Et :

Association des Jardins ouvriers de
Montbrison
20 avenue Thermale
42600 MONTBRISON

Représenté par :
Daniel BEAUCHET, Trésorier

ci-après dénommé « le Bénéficiaire »

PREAMBULE :

Reconnue « Territoire engagé pour la nature » en 2020, Loire Forez agglomération mène depuis plusieurs années une politique en faveur de la biodiversité et des milieux naturels en s'appuyant sur différents dispositifs, dont notamment l'animation de deux sites Natura 2000, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie en faveur des trames écologiques, le portage de deux Contrats territoriaux, d'un Projet Agroenvironnemental et Climatique et d'Atlas de la Biodiversité Communale. En interne, la prise en compte de la biodiversité se traduit dans les études préalables et les travaux d'aménagements réalisés par l'agglomération.

Souhaitant poursuivre sa politique en faveur de la biodiversité, Loire Forez agglomération a lancé le 2 mars 2026 un appel à projets « investir pour la biodiversité ».

A travers cet appel à projets, l'agglomération entend favoriser la reconquête de la biodiversité en soutenant des projets d'investissements partenariaux et participatifs. Il s'agit, de favoriser la mise en œuvre d'opérations donnant lieu à des investissements préférentiellement sur l'espace public et s'appuyant sur la mobilisation de plusieurs partenaires.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le Bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations politiques publiques mentionnées en préambule, le projet « **Lutte contre les fourmis invasives dans les jardins ouvriers de**

Montbrison », présenté lors de sa réponse à l'appel à projets « investir pour la biodiversité », ci-après désigné dans la suite du texte par le « Projet ».

Dans ce cadre, Loire Forez agglomération contribue financièrement à ce Projet, en lien avec les missions d'intérêt général du Bénéficiaire, et de ses activités non économiques, ou dans le respect de la réglementation européennes sur les aides d'état.

Le projet à l'initiative du Bénéficiaire est décliné en annexe N°1.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention entre en vigueur à la date de sa signature par Loire Forez agglomération pour une période de deux ans.

La date d'éligibilité des dépenses démarre au 09/06/2026.

ARTICLE 4 : MONTANT DU PROJET ET CONTRIBUTION DES PARTIES

Le coût total du Projet est estimé à 8 880 €, dont 8 880 € de dépenses éligibles tel que détaillées en annexe 2.

Loire Forez agglomération contribue financièrement pour un montant maximal de 6 104 € nets de taxe.

Le taux maximal de l'aide accordée par Loire Forez agglomération est de 80% des dépenses éligibles du projet.

En tout état de cause, le montant de la contribution de Loire Forez agglomération ne pourra être supérieur à 6 104 €.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Un acompte correspondant à **50%** de la subvention accordée, **soit 3 052€** sera versé au Bénéficiaire à la signature de la convention.

Le solde de la subvention (50% de la subvention accordée) sera versé à l'issu de la réalisation du projet, sous réserve de validation par Loire Forez agglomération, d'un bilan financier accompagné des pièces justificatives (factures acquittées, fiche de paie, déclaration sur l'honneur du temps passé, note de frais) et d'un compte-rendu d'exécution du Projet.

Si l'avancement du projet est jugé insuffisant au regard de la demande de subvention déposée par le bénéficiaire, Loire Forez agglomération pourra décider de réduire la subvention.

En cas de réalisation partielle, d'une ou plusieurs actions du Projet, le montant initial de la participation de Loire Forez agglomération pourra être révisé.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le Bénéficiaire s'engage également à mentionner le soutien financier apporté par Loire Forez agglomération, en particulier en apposant le logo de Loire Forez agglomération sur l'ensemble des supports de communication et dans les rapports d'activités, en respectant la charte graphique Loire Forez agglomération.

Le Bénéficiaire informe et invite Loire Forez agglomération à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

ARTICLE 7 : AVENANT

Toute modification du Projet ou des clauses contenues dans la Convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des Parties de l'une des obligations résultant de la Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait valoir, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 9 : LITIGES

La Convention est soumise au droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient survenir de la validité, l'interprétation et/ou de l'exécution des clauses de la Convention.

Tout litige ne pouvant trouver de solution amiable relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon.

ARTICLE 10 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels constitutifs de la Convention sont les suivants :

- La présente convention ;
- Ses annexes.

Fait en deux exemplaires originaux,

Le *à Montbrison*

Pour Loire Forez agglomération,

Pour le Président, par délégation,

Le Vice-Président délégué à

Signé le 28/09/2026

Le vice-président en charge de l'environnement
Franck CHASSAGNEUX



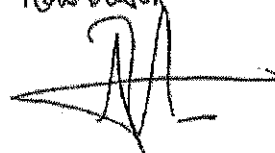
Franck CHASSAGNEUX

Le Représentant

Po. Daniel BERUCHET

Trésorier.

*Association des Jardins Ouvriers
de Montbrison*



Annexe 1 : Descriptif du projet

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM	ASSOCIATION des JARDINS OUVRIERS de MONTBRISON
ADRESSE DU SIEGE	20 avenue Thermale
CODE POSTAL	42600
COMMUNE	MONTBRISON
N°SIRET DU PORTEUR DE PROJETS	PAS DE SIRET n° de l'association moi 1901 : W421002023
REPRESENTANT LEGAL	
NOM ET PRENOM	CHANVILLARD Bruno
FONCTION	Président
TELEPHONE	06.70.33.57.69
COURRIEL	jardins.ouvriers.montbrison@gmail.com
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRENOM	BEAUCHET Daniel
FONCTION	Trésorier
TELEPHONE	06.87.60.24.54
COURRIEL	d.beauchet@protonmail.com

IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet : Lutte contre les fourmis invasives dans les jardins ouvriers de Montbrison

Présentation synthétique du projet :

Le projet vise à lutter durablement contre la prolifération des fourmis exotiques invasives présentes dans les jardins ouvriers de Montbrison. Ces espèces perturbent la biodiversité locale, les sols et les usages collectifs des parcelles cultivées.

Les fourmis sont également présentes dans de nombreuses parcelles des riverains aux jardins. Principalement transportées de leur zone géographique d'origine dans les bacs de culture (oliviers, palmier, ...) elles colonisent rapidement les jardins dans lesquels elles sont introduites.

L'action proposée repose sur une approche partenariale mêlant expertise scientifique, diagnostic de terrain, sensibilisation des jardiniers et mise en œuvre de méthodes de lutte raisonnées afin de limiter l'impact écologique des colonies invasives.

Au-delà des jardins ouvriers, il serait pertinent de mettre en place des relais pour étendre l'information aux riverains, mais aussi pour mettre en place une campagne d'information / sensibilisation auprès des jardinerie proposant ce type de végétaux importés. Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de Loire Forez Agglomération relatifs à la reconquête de la biodiversité et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Présentation du projet :

Contexte :

Depuis plusieurs années, des colonies de fourmis invasives se développent dans les jardins ouvriers de Montbrison. Leur prolifération entraîne plusieurs conséquences :

- ✓ Dégâts importants sur les légumes, ce qui empêche les jardiniers d'avoir une production normale acceptable, parfois même destruction totale des plantations. Ces fourmis occasionnent aussi des morsures lors des opérations de nettoyage et de récolte ;
- ✓ Concurrence avec les espèces locales ;
- ✓ perturbation des équilibres écologiques ;
- ✓ Risques de dissémination vers d'autres espaces naturels et urbains ;
- ✓ Les jardins ouvriers constituent des espaces essentiels pour la biodiversité urbaine et la sensibilisation des habitants à l'environnement. La préservation de ces espaces représente donc un enjeu écologique, social et territorial majeur.

Objectifs du projet :

- ✓ Préserver la biodiversité des jardins ouvriers de Montbrison en limitant durablement l'expansion des fourmis invasives ;
- ✓ identifier les espèces concernées ;
- ✓ réaliser un état des lieux précis des colonies présentes et leur niveau de propagation ;
- ✓ mettre en place une méthode de lutte adaptée et raisonnée ;
- ✓ informer et sensibiliser les jardiniers et les riverains ;
- ✓ selon les résultats, possibilité de partager notre retour d'expérience avec d'autres communes du territoire ayant la même problématique ;
- ✓ créer un partenariat durable entre acteurs scientifiques sollicités et les jardins ouvriers.

Description détaillée du projet :

Phase 1 – Diagnostic initial

- ✓ cartographie des zones infestées ;
- ✓ identification de l'espèce invasive ;
- ✓ évaluation des impacts.

Phase 2 – Mise en œuvre d'un protocole de lutte

- ✓ pose de dispositifs adaptés ;
- ✓ interventions ciblées et raisonnées ;
- ✓ limitation des impacts sur les autres insectes et sur les sols.

Phase 3 – Sensibilisation et information des jardiniers

- ✓ réunions d'information ;

Phase 4 – Suivi et évaluation

- ✓ suivi de l'évolution des colonies ;
- ✓ Evaluation de l'efficacité des actions menées, compte rendu final
- ✓ Mise en place d'une surveillance du site pour détecter au plus tôt de nouvelles invasions.

Publics visés :

- ✓ L'ensemble des jardiniers de la zone des Granges (environ 150 personnes)
- ✓ les riverains des jardins
- ✓ les jardineries (pour information)
- ✓ possiblement une information étendue en coordination avec la municipalité

Aire géographique concernée par le projet :

Montbrison – zone des Granges
Loire Forez Agglomération

Résultats attendus :

- ✓ Réduction significative des populations de fourmis invasives dans les jardins ouvriers
- ✓ Limitation de la progression de l'espèce vers les parcelles voisines
- ✓ Préservation des populations d'insectes indigènes avec pour conséquence une amélioration de l'équilibre écologique local, notamment la qualité des sols.
- ✓ Identification scientifique de l'espèce permettant de participer au contrôle de leur répartition et de leur évolution sur la commune
- ✓ Evaluation de l'efficacité du traitement déployé

Etapes et calendrier prévisionnel :

Janv 2026 : création d'un groupe de travail participatif au sein de l'association → fait

Mars 2026 : cartographie des zones infestées dans les jardins ouvriers → fait
réalisation d'un sondage auprès des riverains et jardiniers → fait

Avril 2026 : Prélèvement et envoi de spécimens pour expertise scientifique au Professeur Jean-Luc Mercier Université de Tours → fait

Demandes de devis comparatifs auprès d'entreprises spécialisées en désinsectisation → fait

Mai 2026 : Analyse morphologique, identification avec certitude du genre « Tapinoma » → fait

Rencontres avec les élus afin de présenter la problématique et les enjeux pour la biodiversité locale → fait

Juin 2026 : Nouveaux prélèvement de fourmis pour analyses chimiques et d'ADN afin de déterminer l'espèce de Tapinoma avec précision (suspicion de Tapinoma Magnum) → en cours d'analyse

Traitement sur année 1 = 7 passages :

Juillet 2026 : Pose des boîtes pièges, étiquetage, repérage cartographique, remplissage avec gel appât

Août 2026 : Contrôle et remplissage de tous les pièges, relevé de consommation

Sept. 2026 : Contrôle et remplissage de tous les pièges, relevé de consommation

Oct. 2026 : Contrôle et remplissage de tous les pièges, relevé de consommation

Février 2027 : Contrôle et remplissage des pièges selon consommation, relevé de consommation

Avril 2027 : Contrôle et remplissage des pièges selon consommation, relevé de consommation

Mai 2027 : Contrôle et remplissage des pièges selon consommation, rapport d'activité
Traitement sur année 2 = 4 passages :

Juillet 2027 : Contrôle et remplissage des pièges selon consommation, relevé de consommation

Oct. 2027 : Contrôle et remplissage des pièges selon consommation, relevé de consommation

Février 2028 : Contrôle et remplissage des pièges selon consommation, relevé de consommation

Mai 2028 : Contrôle et remplissage des pièges selon consommation, rapport d'activité

Partenaires du projet :

Liste des partenaires du projet : Nom Statut Contribution au projet

Nom	Statut	Contribution au projet
Ville de MONTBRISON	Mairie	subvention
		Relai pour diffusion de l'information via le bulletin municipal et les réseaux sociaux
FREDON AURA	Conseil technique	conseils sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		mise en relation avec les acteurs scientifiques
		conseils méthodologique
Professeur Jean-Luc MERCIER Université de TOURS	Ethologue-chercheur université de Tours	expertise scientifique morphologique, chimique et génétique pour identification précise des fourmis invasives
FLASH-NUISIBLE	Entreprise de désinsectisation	mise en place des pièges, étiquetage et repérage cartographique
		mise en œuvre des traitements adaptés
		suivi opérationnel des pièges à phéromones
		suivi de l'évolution des populations de fourmis
		rapports d'interventions
Association des jardins ouvriers de Montbrison	Porteur du projet	Coordination du projet, rapport d'activité auprès des adhérents et des élus
		Mobilisation/implication des jardiniers
		organisation des actions de sensibilisation
		gestion administrative et financière du dossier

Perspectives de l'action :

Le projet est conçu comme une première étape vers une gestion durable des espèces exotiques envahissantes dans les jardins ouvriers et sur le territoire de Montbrison.

À l'issue de l'appel à projet, plusieurs actions permettront d'assurer la continuité de la démarche :

- ✓ Le groupe de travail participatif créé au sein de l'association poursuivra ses missions de veille, de signalement et de sensibilisation. Les liens établis avec les partenaires scientifiques, techniques et institutionnels permettront de maintenir une dynamique collective autour de la problématique des fourmis invasives.
- ✓ La cartographie des zones infestées constituera une base de référence pour assurer un suivi régulier de l'évolution des colonies. Des campagnes annuelles d'observation pourront être réalisées par les bénévoles et les jardiniers sensibilisés dans le cadre du projet.

- ✓ Les résultats des analyses scientifiques, les méthodes testées et les retours d'expérience feront l'objet d'un rapport technique. Cette documentation pourra être réutilisée par d'autres jardins collectifs, communes ou associations confrontés à des situations similaires.
- ✓ Les enseignements du projet pourront alimenter les réflexions de la commune de Montbrison et de Loire Forez Agglomération concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes et la préservation de la biodiversité urbaine.
- ✓ L'association pourra solliciter d'autres partenaires financiers afin de poursuivre les actions de surveillance, de sensibilisation et d'intervention lorsque cela sera nécessaire.
- ✓ À terme, le projet vise à créer un dispositif local pérenne de détection, de suivi et de gestion des fourmis invasives, reposant sur la coopération entre les jardiniers, les scientifiques, la ville de Montbrison et des spécialistes de la désinsectisation.
- ✓ Cette action permettra de préserver durablement la biodiversité des jardins ouvriers de Montbrison tout en constituant une référence reproductible pour d'autres sites du territoire.

Rappel du plan de financement :

Coût prévisionnel total du projet : 8 880€

Montant des dépenses éligibles : 8 880€

Aide Loire Forez demandée / taux : 6 104€ / 68,74%

Autres sources de financement : Mairie de Montbrison subvention de 1 000€ / 11.26%

Fonds propres 1 776€ / 20%

Informations complémentaires :

Qui est notre partenaire scientifique ?

Jean-Luc Mercier est Maître de conférences en Neurosciences (section CNU 69) ; il enseigne en Biologie animale, Anatomie, Histologie et Comportement, au département Génie Biologique de l'IUT de Tours. Il mène parallèlement ses recherches à l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI UMR 7261 CNRS, équipe ESORE) autour des insectes sociaux tels que les fourmis, abeilles ou termites.

Actuellement, il travaille sur les espèces de fourmis invasives. Il coordonne la mise en place d'un réseau de surveillance des espèces de Fourmis Invasives dans les régions du Val de Loire (**FIVALO** Projet N° OFB-23-1204, co-financé par l'OFB).

FIVALO : mieux détecter les fourmis invasives | Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire

Ce projet d'une durée de deux ans, consiste à identifier, détecter, cartographier les espèces de fourmis invasives présentes dans les régions du Val de Loire, avec un intérêt tout particulier pour les 4 plus fréquentes (*T. magnum* ; *T. ibericum* ; *T. darvizi* ; *L. neglectus*).

Il répond à plusieurs objectifs :

- Mettre en place des méthodes efficaces pour l'échantillonnage des individus et la détermination des espèces, par le développement d'une méthode d'échantillonnage originale basée sur l'activité d'ENEDIS et d'outils de détermination s'appuyant sur l'écologie chimique et la biologie moléculaire.
- Rassembler les données générées pour cartographier la présence des espèces de fourmis invasives et alimenter les bases de données publiques.
- Communiquer avec le grand-public, les collectivités territoriales et les entreprises de différents secteurs d'activité à des fins de sensibilisation.
- Construire des indicateurs de suivi et du caractère invasif des différentes espèces concernées.

D'où viennent ces fourmis invasives ?

L'arrivée de ces fourmis est essentiellement liée à l'activité humaine comme des transports de matériaux, de terre ou de végétaux et elles s'installent en priorité dans les milieux anthropisés dégradés présentant une très faible biodiversité. On trouve leurs nids principalement en milieux urbains ou périurbains dans les interstices des trottoirs, dans les fissures des murs, les propriétés des particuliers et les territoires communaux ; certaines espèces apprécient également les installations électriques. Les fourmis exotiques envahissantes *Tapinoma* ne sont pas dangereuses pour les êtres humains, mais dans certains cas, leur présence peut occasionner une forte gêne pour les riverains, qu'ils soient jardiniers ou usagers des espaces envahis (parcs, bâtiments publics, habitations privées). Afin de limiter les impacts liés à leur présence, plusieurs mesures peuvent être mises en place pour prévenir l'installation de fourmis invasives :

- Préserver et restaurer l'environnement local, favorisant ainsi le retour de fourmis indigènes
- Eviter la plantation d'espèces végétales ornementales exotiques (ou faire un contrôle des plantes afin de vérifier la présence de fourmis) et limiter l'utilisation des toiles tissées destinées à empêcher l'enherbement qui constituent des refuges pour les fourmis invasives
- Signaler toute présence qui semble suspecte sur votre commune auprès des référents régionaux.

Que deviennent les pièges si la lutte contre les fourmis invasives abouti ?

Ces pièges peuvent facilement être déplacés dans d'autres secteurs touchés par l'invasion des fourmis, voir transformés pour la lutte contre d'autres nuisibles (rongeurs, ...)

Annexe 2 : Synthèse financière du projet



Structure porteuse :
Nom du projet :

Association des jardins ouvriers de Montbrison
Lutte contre les fourmis invasives dans les jardins ouvriers de Montbrison



ETAT PREVISIONNEL DES DEPENSES

Nature des dépenses	Montant (€)		Nature des produits	Montant (€)	Taux (%)	Financement acquis (Oui/Non/En cours)
Dépenses d'investissement			Subventions			
FALSH-NUISIBLES année 1 boites + gel	2 400,00		dont Loire Forez agglomération	6 104,00	68,74%	non
FALSH-NUISIBLES année 2 gel	960,00		dont mairie de Montbrison	1 000,00	11,26%	en cours
			dont...			
Charges de personnels			Autres produits :			
dont...			dont vente diverses			
dont...			dont mécénat et dons			
Missions, déplacements, restauration			dont...			
dont...						
dont...						
Charges externes, Sous-traitance (prestataires)			Autofinancement :			
FALSH-NUISIBLES année 1 instal., déplac., rapports	2 520,00		dont fonds propres	1 776,00	20,00%	oui
FALSH-NUISIBLES année 1 instal., déplac., rapports	1 776,00		dont...			
Autres						
FREDON AURA	1 224,00					
dont...						
TOTAL €	8 880,00 €		TOTAL €	8 880,00		